

## Les députés demandent une tolérance zéro face aux violences à l'égard des femmes

**Les députés ont débattu, mercredi soir, de la question du harcèlement sexuel et de la violence à l'encontre des femmes dans les lieux publics, en présence de la commissaire Corina Crețu. Il faut prendre toutes les mesures possibles pour trouver les coupables et les assigner en justice, peu importe leur culture ou leur origine, ont insisté les députés.**

Certains membres ont cependant souligné que la violence à l'égard des femmes n'est pas un phénomène nouveau dans l'UE ni un problème qui vient nécessairement de l'étranger.

Les députés ont à nouveau appelé à une directive européenne pour combattre la violence à l'égard des femmes, comme demandé par le Parlement en 2014. Ils estiment que peu de progrès ont été réalisés pour éradiquer les violences contre les femmes et invitent instamment les États membres de l'UE à ratifier sans délai la [Convention d'Istanbul](#). Seize des 28 pays de l'UE ne l'ont pas encore ratifiée à ce jour.

Par ailleurs, ils ont demandé d'intensifier les efforts pour intégrer les migrants par le biais de l'éducation, et ont appelé à ce que tous les citoyens, peu importe leur culture ou leur origine, soient encouragés à respecter les valeurs européennes.

Vous pouvez regarder l'intégralité du débat sur le harcèlement sexuel et la violence contre les femmes dans les espaces publics via [EP Live](#) ou [EbS+](#)

### **Note aux éditeurs**

*En février 2014, le Parlement a adopté une résolution d'initiative législative demandant à la Commission de proposer une stratégie à l'échelle européenne à cette fin; y compris un projet législatif avec des instruments contraignants pour protéger les femmes contre la violence.*

*En mai 2014, la Commission précédente a répondu qu'elle n'avait pas jugé opportun de présenter une proposition législative sur les mesures de prévention pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.*

*Selon une enquête de l'Agence européenne des droits fondamentaux, un tiers des femmes dans l'UE ont subi des violences physiques et/ou sexuelles depuis l'âge de 15 ans. Cela correspond à 62 millions de femmes.*

## En savoir plus

[Vidéo du débat \(cliquer à la date du 03.02.2016\)](#)

[EbS+ \(03..02.2015\)](#)

[Résolution du Parlement européen du 25 février 2014 contenant des recommandations à la Commission sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes](#)

[Violence faite aux femmes: enquête de l'UE \(Agence de l'Union européenne pour les droits fondamentaux\)](#)

[Parcours législatif](#)

[Résolution du Parlement européen du 9 juin 2015 sur la stratégie de l'Union européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes après 2015](#)

[Etude EPRS](#)

[Convention d'Istanbul : Action contre la violence faite aux femmes et les violences domestiques](#)

[Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#)

[Matériel audiovisuel](#)

## Contacts

---

Maja OREL SCHWARZ

COMM - PRESS

 (+32) 2 28 32357 (BXL)

 (+32) 473 86 49 74

 [@EP\\_GenderEqual](#)

 [femm-press@europarl.europa.eu](mailto:femm-press@europarl.europa.eu)

---

Wendy DE MONTIS

COMM

 (+32) 2 28 31151 (BXL)

 (+32) 470 87 02 64

 [presse-fr@europarl.europa.eu](mailto:presse-fr@europarl.europa.eu)

---



**EPTV**

<http://www.europartv.europa.eu/en/player.aspx?pid=7adcb3ec-5c3f-488f-bfe0-a59f01018880>